

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 14/04/2025

MA-DEL-2025-038

L'an deux mil vingt cinq, le onze avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Amendes de police : demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour des opérations de sécurisation de la circulation routière.

L'ouverture du Pôle Santé, place de la République, près de l'accès du Collège Jean Monnet et de l'arrêt des bus, nécessite de sécuriser la circulation des piétons et particulièrement des collégiens, par la création de passages piétons et le marquage de places de stationnement pour les parents d'élèves et les patients des professionnels de santé.

Le devis établi par la société AXIMUM, ZA Jean Monnet - 87 920 Condat sur Vienne, s'élève à 1 860,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention au titre de la répartition des amendes de police au taux de 50 % de la facture HT, soit 930,20 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 14/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250415-MA-DEL-2025-038-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025